

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 13 février 2012

Délibération n° 2012-2741

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville pour la période 2012-2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Madame Besson**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévéque, Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Palleja, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yémian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benekadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012

Délibération n° 2012-2741

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville pour la période 2012-2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte de la coopération

Depuis le début des années 1990, la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes ont développé de multiples partenariats de coopération décentralisée avec le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville au Vietnam.

Ces coopérations ont été axées essentiellement sur le soutien et l'accompagnement du Comité populaire de Hô Chi Minh Ville dans le développement urbain et les métiers de l'urbain, par le biais de formations, de projets et d'échanges techniques. La Ville de Lyon est également intervenue à plusieurs reprises pour la mise en lumière du patrimoine bâti, tels que l'opéra, le musée et l'Hôtel de ville de Hô Chi Minh Ville.

Dans le cadre de leurs accords de coopération, la Région Rhône-Alpes et le Comité Populaire de Hô Chi Minh Ville ont créé, en juin 2005, le Centre de formation aux métiers de l'urbain à destination des cadres du Comité populaire, appelé "Paddi". Une convention triennale de coopération tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville, signée en juin 2008, a permis la mise en activité du Centre de formation et d'assurer la coordination des actions de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté urbaine de Lyon dans ce domaine.

La Région Rhône-Alpes et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville assurent le financement et le fonctionnement du Centre depuis sa création. La Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires institutionnels tels que la Ville de Lyon, l'Agence d'urbanisme de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) mettent à disposition des experts techniques pouvant assurer des missions de formation et d'expertise auprès du Centre de formation.

Sur les 34 ateliers de formation et les 25 missions d'expertise organisés par le Paddi depuis son origine, la Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires institutionnels en ont assuré la moitié, soit environ 6 par an tel que le prévoyait la convention de coopération 2008-2010. Les domaines d'intervention ont couvert les champs suivants : gestion des déchets, gestion du patrimoine, foncier, logement social, transports, urbanisme, développement urbain, espaces publics, espaces verts, architecture haute qualité environnementale.

Le fonctionnement du Centre de formation a atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière et permet d'approfondir certains sujets par la meilleure connaissance mutuelle qu'ont les intervenants et les bénéficiaires. Le Centre de formation est également reconnu comme un centre de ressources essentiel pour le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville et permet de mettre en avant l'expertise française dans les métiers de l'urbain. La volonté des partenaires est de poursuivre cette coopération en maintenant le fonctionnement actuel du Paddi, tout en renforçant certains aspects de la coopération tels que le partenariat économique basé sur des principes de réciprocité et d'intérêt mutuel.

Programme d'actions 2012-2014

La Région Rhône-Alpes et Hô Chi Minh Ville ont renouvelé leurs accords de partenariat en octobre 2011 en privilégiant, outre l'accès aux biens fondamentaux et la réduction des disparités sociales, le développement durable, le partenariat économique et la coopération universitaire.

Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre la coopération sur le centre de formation Paddi en renouvelant pour 3 ans la coordination des actions de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté urbaine de Lyon auprès du Comité populaire de Hô Chi Minh Ville, par la signature d'une nouvelle convention de coopération décentralisée tripartite.

Les domaines d'intervention de la convention concernent les champs techniques couvrant les politiques de gestion et de développement urbain, à savoir la planification urbaine, les transports et déplacements, la voirie et la sécurité routière, l'aménagement urbain, le patrimoine, l'éclairage public, les espaces publics et espaces verts, le foncier, les bâtiments à haute qualité environnementale, le changement climatique, la gestion des déchets ménagers, l'eau, l'assainissement et la gouvernance urbaine.

Une veille sera également mise en place afin de favoriser les échanges économiques entre les partenaires.

Le programme de coopération sera mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- chaque année, le programme de travail est établi par les partenaires sur la base des propositions du Comité populaire de Hô Chi Minh Ville en fonction de ses besoins,
- le Paddi, par le biais de ses deux co-directeurs, a en charge l'organisation des missions d'expertise et des sessions de formation,
- la Communauté urbaine s'engage à mettre à disposition des experts de ses services ou de ses partenaires institutionnels pour assurer les formations et missions d'assistance technique, à concurrence de 6 missions d'une semaine par an. Elle s'engage également à prendre en charge une partie des frais d'organisation de séminaires ou de rencontres qui se tiendraient à Lyon dans le cadre de cette coopération,
- la Région Rhône-Alpes prend en charge le fonctionnement du Paddi, les frais salariaux de son directeur français et les frais de déplacement des experts,
- le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville prend en charge les frais de fonctionnement des locaux du Paddi, le coût salarial du co-directeur vietnamien, une partie des frais de fonctionnement des ateliers de formation et l'hébergement des experts lors des missions et des formations.

Le budget prévisionnel annuel du programme de coopération pour la période 2012-2014 est le suivant :

Libellé	€ en valorisation	€ en numéraire
Communauté urbaine de Lyon		
mise à disposition d'experts	48 000	
suivi et coordination	2 400	
organisation de séminaires et rencontres à Lyon		5 000
Total Communauté urbaine	50 400	5 000
Région Rhône Alpes		
fonctionnement du Paddi		237 700
poste de volontaire		15 600
Total Région Rhône Alpes		253 300
Comité populaire de Hô Chi Minh Ville		
fonctionnement du Paddi	13 800	3 020
hébergement des experts		5 040
Total Comité populaire de Hô Chi Minh Ville	13 800	8 060

La contribution totale de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 166 200 € pour les 3 années et se répartit :

- 151 200 € de prestations en nature,
- 15 000 € de prestations directes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention tripartite de coopération entre le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville, la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la période 2012-2014, représentant un montant total de dépenses prévisionnelles de 166 200 €, dont 151 200 € de prestations en nature et 15 000 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de prestations directes qui en résulteront, soit 15 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal, soit 15 000 € - exercices 2012, 2013 et 2014 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1924.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.